MAIRIE DE SEUGY COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2020

<u>Présents</u>: Jacques ALATI, Michel Cahour, Patrick Vincent, Patrick Gaugain, Patrice Leclaire, Philippe Blanchard, Vincent Pasquet, Ariane Collard, Valérie Jeoffroy, Angèle Baccan, Corinne Lechopier, Annick Odelin, Evelyne Van Haecke, Marie Laure Savy

Absents excusés: Jorge De Sousa

SECRETAIRE: Marie-Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation 02/11/2020 **Ouverture de la séance 10h30**

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2020

Approuvé à l'unanimité

PORTER A CONNAISSANCE DU MAIRE:

- Point COVID
- Annulation des évènements festifs
- Colis de fin d'année

CREDIT DE TRESORERIE

Monsieur le Maire faire part aux membres du conseil municipal que compte-tenu de l'épidémie du COVID, il a fallu annuler toutes les locations de la Maison du Village et fermer l'école pendant plusieurs semaines, ce qui a engendré des moindres revenus financiers.

Afin de faire face, et au cas où toutes les subventions dues ne seraient pas perçues, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de crédit à la Caisse d'Epargne, de 150 000€.

Cette somme sera débloquée tout ou partiellement si nécessaire, avec un taux de non-utilisation de 0.05% ou/et un taux d'utilisation fixe de 0.35%.

Les frais de dossier de cette avance de trésorerie s'élèvent à 250€.

Il est demandé au conseil d'approuver cette ligne de crédit et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette avance de trésorerie.

CONVENTION D'ACCORD POUR LA POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DE VIARMES

Le Maire informe les membres du Conseil que la Commune de Seugy et la commune de Viarmes s'allient pour la création d'une Police Municipale communal.

Cette Police Municipale sera basée dans les locaux de la mairie de Viarmes et aura un effectif de 6 agents.

Le coût annuel revenant à la commune de Seugy s'élèvera à 20 000€.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y afférant.

ACCORD DE PROLONGATION DU SMDEGTVO POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DE LA FONTAINE ET DE LA RUELLE MAHIOT

Le Maire fait part aux membres du conseil que le 21/05/2019 le SMDEGTVO avait accordé le financement des opérations d'intégration des réseaux dans l'environnement (enfouissement électrique et téléphonique) de la ruelle Mahiot et de la rue de la fontaine.

Ces travaux n'ont pas été commencés en 2020.

Le Maire demande la prolongation des subventions pour ces travaux au SMDEGTVO.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander la prolongation des subventions pour ces travaux et approuvent à l'unanimité.

SIGNATURE AVEC LA CAF DE LA CONVENTION CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES)

Le Maire informe le conseil municipal que la CAF va signer une convention avec la C3PF.

Il est demandé à chaque commune de valider cette convention pour qu'elle puisse être mise en place par la CAF sur le territoire communautaire et sur ses communes.

M. le Maire propose au conseil d'accepter de signer cette convention et qu'il soit autorisé à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et autorisent M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ACCORD D'UNE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA C3PF ET LA COMMUNE POUR L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE, LA MODERNISATION OU MODIFICATION DU SYSTEME INTERCOMMUNAL DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le 4 mars dernier, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à St-Martin du Tertre, en séance publique sous la présidence de Patrice ROBIN, pour la signature d'une convention de partenariat entre la C3PF et les communes pour l'installation, l'entretien, la maintenance, la modernisation ou modification du système intercommunal de videoprotection.

Il est demandé au conseil municipal de confirmer la validation de la signature de cette convention et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et autorisent la Maire à signer cette convention.

RAPPORT 2019 DE L'ARS SUR LA QUALITE DE L'EAU-INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le rapport 2019 de l'ARS sur la qualité de l'eau est consultable en mairie.

DIA

- Section B 1180
- Section B 689
- Section A 1056

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il convient d'autre part, de compenser le départ d'un agent de la commune,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget principal 2020,

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal:

DE CREER:

- Un emploi fonctionnel d'agent territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} décembre 2020.

FILIERE	CADRE EMPLOI	GRADE	CREE	VACANT	POURVU	Temps Complet	Tps non complet	Variation
					Titulaire/Stag iaire Contractuel			
Administrative	C Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2		2	х		1
Animation	C Adjoint Animation	Adjoint D'animation Principal 2ème classe	1		1	Х		1
Technique	C Adjoint Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	4		4	х		1
Ecole	C Adjoint Ecole	Agent Spécialisé Principal Ecole Maternelle 2ème classe	1		1	X		0
Total			8		8			3

Vu le tableau des effectifs de la commune Vu la proposition du Maire Après en en avoir délibéré à l'unanimité Décident les mises à jour suivantes :

- 1 Transformation d'un poste d'adjoint territorial d'animation de $2^{\grave{e}me}$ classe en poste d'adjoint administratif principal de $2^{\grave{e}me}$ classe
 - 2 Suppression d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

Jacques ALATI, Maire